

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

**Département du NORD
Arrondissement d'AVESNES
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 28 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 21 janvier 2021

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 18

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

02_2021

Secrétaire de Séance :

M. Fanny RICHARD

OBJET :

- Candidature auprès du Conseil Régional pour Jardins en scène

Etaient présents (18) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (5) : Michael DELATTRE donne pouvoir à Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Marie-Noëlle LALLIER donne pouvoir à Jean-Paul LANNOY, Simon BRASSART donne pouvoir à François ERLEM, Romain POLLART donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX

Absents (0) :

Dans le cadre de sa politique culturelle destinée à promouvoir une offre culturelle au plus près des habitants, la Région souhaite organiser un temps fort annuel : « Jardins en Scène » en septembre 2021.

Jardins en Scène entend prioritairement :

- Valoriser le patrimoine culturel et naturel des jardins ou des écrins paysagers ;
- Inviter les opérateurs culturels à proposer une programmation dans des jardins privés ou publics et, dans ce cadre, favoriser les échanges entre ces différents acteurs.

Le montant maximum de la participation de la Région est fixé à 10 000 € par structure.

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire

Les propositions seront appréciées au regard de caractéristiques telles que la gratuité pour le public, le travail en réseau avec les acteurs du territoire et la mise en lumière du patrimoine paysager.

François ERLEM

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

D'autoriser Monsieur le Maire à déposer la candidature de la commune à l'appel à projets Jardins en Scène du Conseil Régional des Hauts de France.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

